



CDD -> CDI rupture période d'essai, droit au chômage ?

Par **Emmanuel Marka**, le **02/10/2016** à **14:10**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car malgré de nombreuses recherches il est difficile de trouver des réponses à mes questions.

Je vous explique ma situation :

En Mars j'ai signé un CDD qui se termine à la mi octobre soit environ 7 mois. On vient de me proposer un CDI mais qui ne correspond pas réellement à ce que je faisais au cours de mon CDD (changement de lieu de travail et rythme de travail). J'ai demandé à ce que ce CDI commence début novembre pour ainsi obtenir mon solde de tout compte (pour la prime de précarité notamment) et j'ai demandé à avoir une période d'essai pour pouvoir me retourner si jamais ce changement de rythme et lieu de travail ne me convient pas.

Ma crainte est de perdre mes droits à l'allocation chômage en cas de rupture de la période d'essai à l'initiative du salarié. En effet, si le poste ne me convient pas j'aimerais pouvoir bénéficier de mes droits pour chercher un nouveau poste sereinement.

Mais voilà j'ai de nombreuses interrogations :

- Est-ce que la rupture de la période d'essai à l'initiative du salarié annule nos droits à l'allocation chômage ?
- Si c'est le cas, puis-je bénéficier des allocations chômage si je me présente au pole emploi avec mon solde de tout compte de mon CDD sans mentionner le fait que j'ai entamé un CDI pour finalement le refuser ? (Sur Internet j'ai lu un article d'un avocat spécialisé en droit du travail et il disait que c'était une solution, il suffit juste de ne pas s'inscrire au Pole emploi entre

le CDD et le CDI.)

- Est-ce que l'employeur paye des frais pour mettre fin à une période d'essai ? Si celui-ci n'a pas de frais (contrairement à un licenciement à l'amiable après la période d'essai) je me dis que si cela ne me convient pas celui-ci acceptera peut-être de mettre fin à ma période d'essai (à l'initiative de l'employeur).

Je vous remercie par avance pour votre aide. Je tiens à préciser que je ne suis pas du style à abuser du chômage, j'ai bac+5 et j'ai accepté ce poste rémunéré au SMIC alors que j'avais encore plusieurs mois d'allocations chômage devant moi, pour ne pas toucher ce type d'aide. Je souhaiterais bénéficier de mes allocations pour rechercher un nouveau job de manière plus sereine c'est tout.

Bon dimanche à toutes et tous.

Emmanuel